



Notre village



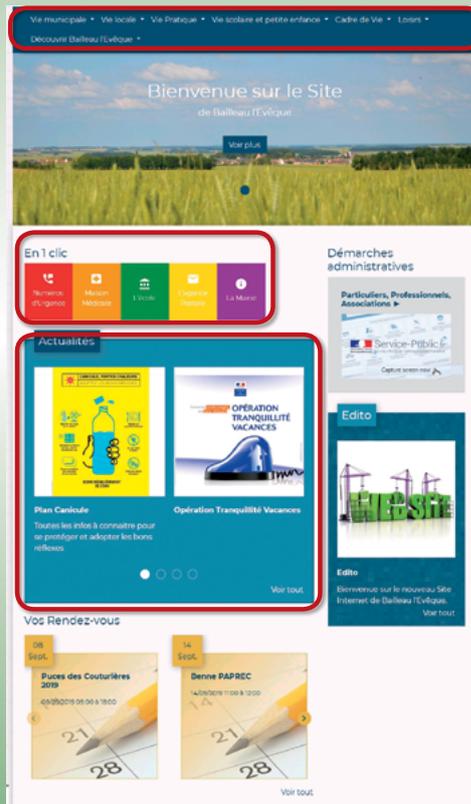
Le Site Internet de votre commune qui vous apporte toutes les infos utiles sur la vie de votre village.

Cet outil de communication s'adresse à tous.

Mine de renseignements pratiques, ce Site vous informera sur l'actualité de la commune, sur les actualités et animations des différentes associations, sur la vie de l'école, les horaires des déchetteries, et même la météo...

Evolutif, il pourra se perfectionner en fonction de vos attentes, et de vos suggestions.

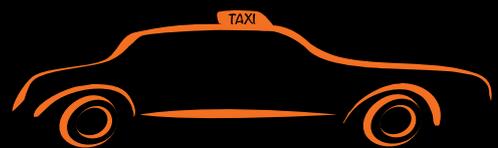
Il s'enrichira de nouveaux onglets au fil du temps.



- Les actualités
 - En 1 clic
 - Les rendez-vous
 - Vie municipale
 - Vie locale
 - Cadre de vie
 - Loisirs
 - Vie scolaire et périscolaire
 - Démarches administratives
 - ...
- Et vos suggestions

PROCHE DE VOUS ET DE CHEZ VOUS

APTAXIS



Siège Social : AMILLY

**PROFESSIONNEL DU TAXI
À VOTRE SERVICE**

UN SEUL NUMÉRO

06 23 89 83 33

TOUTES DISTANCES

Taxis, autres Transports Assis de Personnes par taxi,
Transports collectifs de personnes,
Aéroports, Gares Parisiennes.



Siège Social : 16, rue des Marnières - 28300 Amilly

E-mail : aptaxis28@gmail.com

RM & RCS CHARTRES - S.A.S.U. au Capital de 7.500 €
Commune(s) de stationnement : Vitray en Beauce

Sommaire

Budget

Pages 4

Fêtes et cérémonies

Pages 5

Vie communale

Pages 6 et 7

Vie scolaire et periscolaire

Pages 8 à 10

Travaux

Page 11

Histoire

Pages 12 et 13

Au cœur de l'événement

Pages 14 et 15

Page pratique

Page 16

Vie associative

Pages 17 et 18

Informations

Pages 19 à 27

Bulletin municipal Juillet 2019

Rédaction - Administration :

Mairie de Bailleau L'Évêque
Tél. 02.37.22.97.07

Directeur de la publication :

Philippe Barazzutti

Rédacteur en chef :

Josette Faverot

Photos : Bailleau L'Évêque

Conception, réalisation et Impression :

Imprimerie Delorme
28300 Mainvilliers



Chères Baillotaises, Chers Baillotais,

Bâtir est un acte important, c'est construire, morceau par morceau, notre village de demain et l'environnement dans lequel nous souhaitons vivre.

Aussi, l'amélioration de notre cadre de vie passe par la réalisation de travaux. Ceux programmés en 2019 touchent d'ailleurs à leur fin.

L'opération la plus importante, à savoir la requalification de l'espace publique de la Rue Basse, est quasiment achevée. Seuls les espaces verts resteront à réaliser cet automne.

De son côté, l'opération de sécurité rue du Bois Herbin montre déjà son efficacité et nous nous en réjouissons, la sécurité étant une priorité majeure.

Le programme des travaux de voirie est également en voie d'achèvement avec la réalisation des réfections de voiries Rue du Moulin, Avenue du Château et Chemin Perray.

Concernant le bâti, la réfection de la toiture des vestiaires est terminée, le ravalement du pignon Ouest de notre Eglise est en cours ainsi que les travaux d'extension de la maison médicale.

Par ailleurs, nous allons profiter des vacances scolaires pour effectuer la remise à neuf de la cour de l'école, rue du Bois Herbin, ainsi que l'aménagement d'une classe et d'un dortoir.

Enfin, l'installation par Orange de deux armoires destinées à recevoir le réseau câblé de la fibre optique concourt également à la modernisation de notre cadre de vie. Orange prévoit, pour le deuxième semestre, l'implantation d'un relais afin de couvrir la zone « blanche ».

Je tenais également à vous informer que le Conseil Municipal a adopté une délibération relative à la création de 5 parcelles sur un îlot urbanisable rue de la Gare lieu-dit « les Grandes Ruelles ».

Il ne me reste qu'à vous souhaiter, Madame, Monsieur, la douceur d'un très bel été et de rappeler, à celles et ceux qui ont la chance de partir en vacances, qu'il est possible de signaler votre départ à la gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances. Vous trouverez des informations sur notre site internet qui met à votre disposition de nombreux renseignements utiles.

Bonnes vacances.

Bien à vous,

Le Maire



Finances communales

Le 2 Avril 2019, en séance du Conseil Municipal, l'assemblée délibérante a voté et adopté le budget 2019 qui prévoit les dépenses et les recettes pour l'année 2019

Résultats de l'exercice 2019

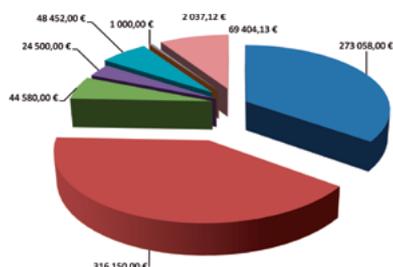
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
INVESTISSEMENT	517 643,87 €	262 900,31 €	-254 743,56 €
FONCTIONNEMENT	747 908,77 €	795 308,00 €	47 399,23 €
TOTAUX	1 265 552,64 €	1 058 208,31 €	-207 344,33 €

Budget prévisionnel 2019

Fonctionnement

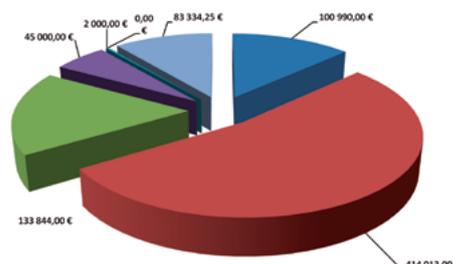
Dépenses (répartition par chapitres)

DEPENSES (répartition par chapitre)			
11	Charges à caractères général	273 058,00 €	
12	Charges de personnel	316 150,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	44 580,00 €	
66	Charges financières	24 500,00 €	
14	Atténuation de produits	48 452,00 €	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	
6811	Dotations aux amortis. Immos incorporelles	273 058,00 €	
23	Virement à la section d'investissement	69 404,13 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			779 181,25 €



Recettes (répartition par chapitres)

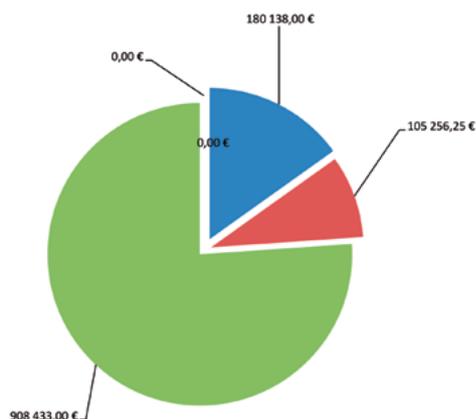
RECETTES (répartition par chapitre)			
70	Prestation de services	100 990,00 €	
73	Impôts et taxes	414 013,00 €	
74	Dotations, subventions & participations	133 844,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	
13	Atténuation de charges	2 000,00 €	
	Résultat reporté	83 334,25 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			779 181,25 €



Investissement

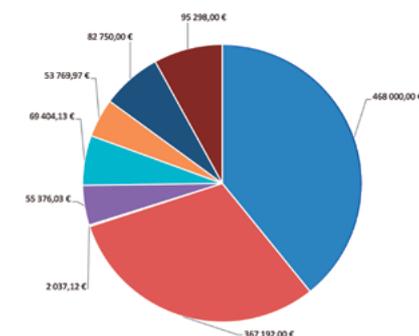
Dépenses (répartition par chapitres)

DEPENSES (répartition par chapitre)			
16	Emprunts et dettes assimilées	180 138,00 €	
20	Dépenses imprévues (investissement)	105 256,25 €	
	Total des opérations d'équipement	908 433,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 193 827,25 €

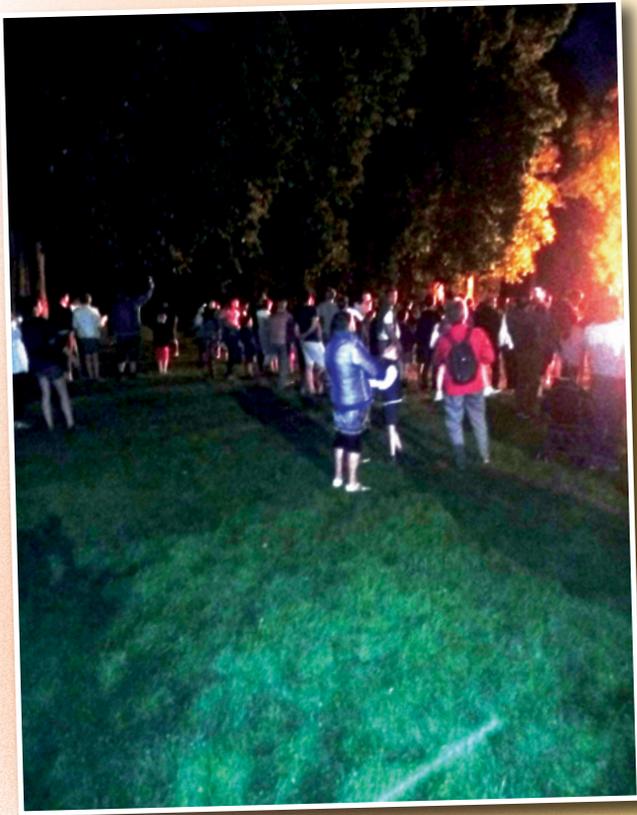


Recettes (répartition par chapitres)

RECETTES (répartition par chapitre)			
16	Emprunts et dettes assimilées	468 000,00 €	
13	Subventions d'investissement	367 192,00 €	
40	Opérations d'ordre de transfert	2 037,12 €	
	Solde positif reporté	55 376,03 €	
21	Virement à la section de fonctionnement	69 404,13 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 769,97 €	
10	dotations, fonds divers et réserves	95 298,00 €	
24	Produits de cessions	82 750,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 193 827,25 €



🌀 22 juin 2019 : Fête de la musique et feu de la Saint Jean



Fête de la
MUSIQUE
21 JUIN





La salle des fêtes et le stade ont été baptisés le 7 avril en présence de nombreux habitants

La salle des fêtes Marcel Riboust.

Sur la commune depuis mars 1968, Marcel Riboust a travaillé pendant 21 ans au service de la commune. Les légumes qu'il cultivait dans un jardin derrière la salle des fêtes servaient à la préparation des repas de la cantine. Toute une époque !

Pompier, membre des anciens combattants et porte drapeau, président du cercle des anciens et très actif pour tous les repas, Marcel Riboust gérait également, bénévolement, la vaisselle de la salle des fêtes. Décédé en décembre 2017, il avait pris sa retraite en 1998.



Le stade Michel Graffin.

Michel Graffin s'est énormément investi dans le sport : quand ses deux garçons démarrent le foot en 1972, Michel Graffin est sur le stade tous les samedis, ou accompagne les enfants en déplacement. Il entretient et trace le terrain, il gère toutes les licences des joueurs et suit les jeunes jusqu'à leur 18 ans. Il sera dirigeant de l'association sportive Bailleau Clévilliers pendant près de 10 ans. En 1983, il devient président de l'amicale des anciens élèves qui comprend de nombreuses activités (pétanque, foot, basket, vélo, tennis, pêche, vide-grenier). Conseiller puis maire adjoint pendant 3 mandats Michel Graffin est décédé en octobre 2012. Il a participé aux activités du Comité des fêtes avec Guy Morin.



Luc DURAND
TRAVAUX PUBLICS

Déconstruction routière, conduites & canalisations, voirie, construction routière, aménagements urbains & ruraux

contact@durandtp.fr 02 41 95 35 29 www.lucdurand.fr

Bailleau l'Évêque : De l'or pour Colette et Claude Cocagne

Le 27 avril, Colette et Claude Cocagne sont venus fêter leurs nocés d'or, dans la mairie où ils se sont unis le 26 avril 1969.

Bien qu'habitant maintenant Bilheux, c'est devant Philippe Bazzutti, que ces anciens élèves de l'école de la commune ont renouvelé leurs promesses, avant la fête de famille, entourés de leurs enfants et de leurs cinq petits enfants.



Le 18 mai, Une marche solidaire pour Yannis



Environ 350 personnes, des Baillotois, Baillotaises et habitants de communes limitrophes, la municipalité, la boulangerie et le bar de la commune, partenaires, ont participé à la marche solidaire de 7 Km, organisée, le 18 mai, pour le jeune Yannis UJECK, âgé de 9 ans, qui partage son temps entre sa maison et l'IME de Poisvilliers.

Le but était de collecter des fonds (selon une libre participation) pour apporter une aide financière à Laetitia et Sébastien, ses parents, pour aménager leur habitation et leur véhicule.



Rappelons que l'IME de Poisvilliers collecte les bouchons en

plastique en faveur des personnes en situation de handicap.



École et périscolaire

ET VOICI UNE BELLE ANNÉE SCOLAIRE QUI S'ACHÈVE.

Avec, en parallèle des programmes pédagogiques, de belles actions, sorties, activités culturelles/sportives/manuelles, participation à la Fête Médiévale, 1 séjour à la montagne, le jardin pédagogique, la création de jardinières créées avec des matériaux de récupération, la plantation d'arbres et de fleurs dans le potager et dans le parc. L'installation d'une mangeoire pour les oiseaux fabriquée par un ancien élève Alexis THEVAL, qui est venu présenter son travail devant des enfants captivés par son intervention.

Devant la motivation des uns et des autres, l'école s'est inscrite dans une démarche de labellisation "développement durable". Les actions déjà en place et celles à

venir devraient permettre d'atteindre sans difficulté cette belle récompense de labellisation.

L'école a accueilli en 2018 :

118 élèves : 38 maternelles et 80 élémentaires.

La fréquentation du périscolaire et de la restauration scolaire est constante aux années précédentes.

A la date du 21 juin 2019 :

17 enfants – dont 15 petits feront leur rentrée ce qui portera les effectifs à **117 élèves** :

15 petits, 11 moyens, 11 grands, 16 CP, 16 CE1, 18 CE2, 17 CM1 et 13 CM2.

La rentrée est fixée au 2 septembre avec comme spécificité, la scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans en journée complète.

Aussi, notre dossier travaillé, chiffré et motivé a été déposé à la

DSDEN courant du 2^{ème} trimestre afin de renouveler tout notre matériel informatique. Ce dernier a été étudié et a reçu une réponse favorable. Nous avons lancé la commande faite ces jours derniers afin que dès la rentrée, les postes soient opérationnels.

Un grand MERCI :

Aux enseignants, aux représentants des parents d'élèves pour cette année qui s'est déroulée impeccablement et où les réunions ont été constructives. A toutes les personnes qui interviennent pendant la classe, durant la pause méridienne ainsi que le matin et le soir au périscolaire, aux 2 Agents communaux qui œuvrent afin de proposer un cadre propice au bon fonctionnement des bâtiments et des extérieurs, et à vous, parents et enfants qui font que cette école vit.

Emmanuelle FILLEY

Activités scolaires



ÉCHANGE AVEC UN ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE

Alexis THEVAL, ancien élève de l'école de Bailleau l'Évêque, est maintenant

en 1^{ère} au lycée de la Saussay. Il a contacté l'école pour développer son projet écocitoyen. Cet hiver, il a fabriqué une mangeoire à partir de matériaux de récupération et l'a installée dans le jardin de

l'école. Puis, il est intervenu dans la classe de CP/CE1 où il a sensibilisé les enfants à la protection des oiseaux. Son diaporama ludique a particulièrement plu aux enfants et les échanges ont été très riches. La rencontre s'est terminée par un quizz. Le lycéen a alors offert un nichoir qu'il avait lui-même fabriqué à l'enfant qui avait le mieux répondu. Une belle expérience pour petits et grands qui s'inscrit dans les actions de la future labellisation de l'école « Développement Durable ».



Activités scolaires (suite)

BAILLEAU L'EVÊQUE FLEURIE PAR LES ENFANTS

Cette année, les enfants ont participé au fleurissement de la commune. Avec l'aide de l'agent communal, ils ont planté des fleurs à l'entrée du parc. Parce que rendre sa ville agréable est l'affaire de tous !



Chartres 1254

Participation des élèves de Bailleau l'Evêque sous la houlette de Monsieur BOUCHER à la 2^{ème} édition de la fête médiévale Chartraine qui s'est déroulée du 31 mai au 2 juin 2019.



Création des costumes



Avant le spectacle



Avant le spectacle



Costumes terminés



Parade 1



Parade 2

22 Mars – Carnaval



Tous les adultes, l'équipe enseignante et le périscolaire, ont joué le jeu, pour le plus grand plaisir des enfants.

Paprec

Voici le calendrier des dates de présence de la benne PAPREC dont les horaires sont de 11h à 12h

- Samedi 14 septembre 2019
- Samedi 12 octobre 2019
- Samedi 16 novembre 2019
- Samedi 14 décembre 2019
- Samedi 11 janvier 2020
- Samedi 8 février 2020
- Samedi 7 mars 2020
- Samedi 4 avril 2020
- Samedi 16 mai 2020
- Samedi 13 juin 2020

N'hésitez pas à venir porter vos papiers. Plus on recycle, plus l'école en bénéficie et c'est bon pour la planète.



La fête de fin d'année de l'école



C'est sous le signe du développement durable que l'école a fêté la fin de l'année le samedi 29 juin.

Les enfants ont d'abord chanté en chœur quelques chants engagés sur la protection de la nature. Ensuite, les familles ont pu admirer les œuvres artistiques créées par les élèves avec des matériaux de récupération : une vache en briques de lait, une tour Eiffel en

boîtes de conserve, des fleurs en bouteilles plastique... Les parents ont également pu visiter le jardin de l'école et les locaux de la cantine : deux lieux non accessibles en temps normal.

Puis, un spectacle de marionnettes traditionnelles a été offert aux enfants sur le thème de la protection des arbres. Malgré la grosse chaleur de ce mois de juin, cette représentation a été très appréciée.



Enfin, l'APE a accueilli petits et grands dans le parc autour d'activités ludiques. Des jeux sur le thème du recyclage et des gourmandises qui ont ravi les enfants !

Groupe iRiS conseil



www.irisconseil.fr

Ingénierie et conseil

Infrastructures
Aménagements urbains
Déplacements
Environnement
Hydraulique



Travaux 2019

TRAVAUX EN COURS :

▼ L'aménagement de sécurité rue du Bois Herbin.



Avant travaux

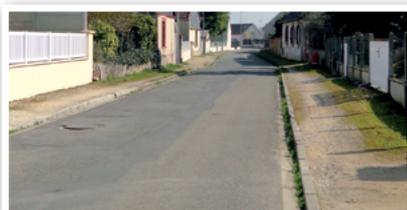


Réalisation d'un plateau traversant



Aménagement de sécurité rue du Bois Herbin

▼ Requalification de l'espace public de la rue Basse : fin des travaux 12 juillet à l'exception des plantations qui sont prévues pour le mois de novembre 2019. Cette rue sera en zone 30 avec un sens unique. (sens : rue des Tourelles vers rue de la Rabottière)



Avant travaux



Travaux en cours



Reste les massifs de fleurs à planter

Restaurations de la façade ouest de l'église : fin des travaux pour le 15 juillet 2019. ►

ÉCOLES :

- Réfection de la cour d'écoles via la rue de Bois Herbin programmée au mois de Juillet 2019
- Aménagement de sanitaires de l'ancienne école désaffectée qui sera remise en service à la rentrée des classes, libérant ainsi une classe transformée en dortoir.

MAISON MÉDICALE :

- Travaux d'extension. Fin prévue pour le 1^{er} Novembre 2019.



Travaux en cours

TELEPHONE :

- Afin de supprimer la zone « blanche » Orange prévoit pour la fin de l'année 2019 la mise en place d'un mât au droit de la station d'épuration.
- Deux armoires destinées à recevoir la fibre optique viennent d'être installées : une Chemin Perray, l'autre à l'entrée du Parc Olivier Gault.

STADE :



En cours



Toiture terminée

◀ Rénovation de la toiture des vestiaires.

AMÉNAGEMENT FONCIER :

- L'ensemble des travaux est terminé avec la réception faite avec quelques réserves.

SALLE MARCEL RIBOUST :

- Dépose du portail à l'entrée du parking, élargissement de l'entrée.

TRAVAUX PROGRAMMÉS POUR FIN 2019 :

- Réfection du chemin d'accès à l'église et création d'une nouvelle allée pour de nouveaux emplacements funéraires en septembre 2019.
- Travaux de réfection de chaussée programmée pour septembre 2019 :
 - Rue du Moulin à Bailleau,
 - Chemin Perray à Sénarmont
 - Rue du Château à Levesville



Edgar MAUFRAIS, natif de Bailleau l'Evêque, à la recherche de son fils Raymond disparu en Guyane

La fin d'une longue quête qui s'arrêta en 1974.

La fin d'une des quêtes les plus émouvantes, les plus dramatiques s'est produit le vendredi 22 novembre 1974 à l'hôpital Sainte-Anne de Toulon avec la mort d'Edgar MAUFRAIS. Depuis le mois d'août, le vieil "explorateur" était immobilisé par une fracture du col du fémur et son état interdisait toute tentative d'intervention chirurgicale. Car le physique de ce petit comptable malingre, à la poitrine étroite ne correspondait pas à la vie qu'il a menée. Pendant la seconde Guerre mondiale, son courage lui valut le Stalag 8 en Silésie. Cela ne l'empêche pas à son retour, de devenir un grand résistant participant à la Libération de Toulon avec son fils unique, Raymond, récompensé par la Médaille Militaire, la Croix de Guerre avec deux citations. Mais cela n'est rien pour l'employé ponctuel de l'Arsenal de Toulon, et dès la Libération, il reprend son métier, partage les cartes, les rêves de son fils qui veut explorer la jungle guyanaise.



Raymond MAUFRAIS

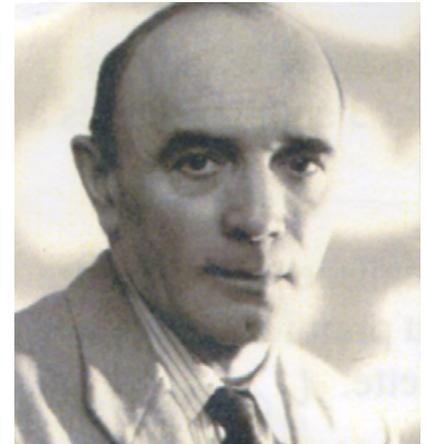
En 1949, Raymond part à la recherche des sources de l'Oyapok en Guyane... Il ne reviendra jamais. En juin 1950, des indiens retrouvent le carnet de route du jeune homme. La dernière page est datée du 13 janvier 1950. Raymond MAUFRAIS explique qu'il grelotte de fièvre, qu'il est épuisé, perdu dans la jungle ; près de la rivière Tamouri, que sa seule chance est de tenter de rejoindre Bienvenue à la nage !.

Deux ans plus tard, seuls, Monsieur et Madame MAUFRAIS croient encore le jeune homme vivant. Alors le comptable vend tout ce qu'il possède et grâce aux droits d'auteur du carnet de son fils et à la générosité d'amis toulonnais, il peut partir sur les traces du disparu.

C'est le début d'une aventure qui va durer douze ans en "18 expéditions". Pendant trente huit mois, Edgar MAUFRAIS refait en sens inverse le voyage de son fils, s'aventure dans des contrées ignorées, passe le premier du Brésil à la Guyane Française par le Tumuc-Humac. Il rentre bredouille. Miné par les fièvres, secoué par cette vieille toux contractée jadis dans les camps allemands. Et il reprend son travail à l'Arsenal. Pour peu de temps, puisqu'il repart en juillet 1956, il explore le sommet tabulaire, les rives du Tamouri, ne retrouvant qu'un vieux tournevis qu'il avait façonné pour son fils. Mais il rentre, plus convaincu que jamais. "Mon fils n'a pas été dévoré par les piranhas, je me suis baigné dans le Tamouri".

Et le 24 août 1959, Edgar MAUFRAIS, plus voûté, plus misérable, repart pour explorer la forêt aux confins de la Guyane Française et du Brésil. Il a 59 ans. Il rentre

au Havre le 26 avril 1961. Il ne pèse plus que 43 kg. Ses amis le décrivent – vieilli de vingt ans – Pourtant, en juin 1963, nouvelle expédition. Il a 63 ans. L'année suivante, le 21 juin 1964, le "Journal du Dimanche" annonce : "Edgar MAUFRAIS a été retrouvé. On était sans nouvelles de lui depuis le 10 juin. La mission envoyée à sa recherche l'a découvert très fatigué". En août 1964, accablé, ruiné, Edgar MAUFRAIS rentre en France. Il sait qu'il ne retournera plus en Guyane chercher son fils. Tout en l'annonçant, il ne peut s'empêcher d'en espérer toujours des nouvelles.



Edgar MAUFRAIS

Cet espoir lui a permis de supporter sa mauvaise santé, son dénuement. Pendant 10 ans, il va vivre encore. Il a dû quitter son appartement pour se réfugier avec sa femme au "Centre des œuvres sociales de la Résistance". En août, c'est la mauvaise chute, la fracture qui va le faire hospitaliser à Sainte-Anne à Toulon. Ses médecins émus, avait autorisé Madame MAUFRAIS à vivre près de lui.

Michel MENET
(extrait du journal "France-Soir")

Edgar MAUFRAIS est né en 1900 à Dallonville, hameau de Bailleau, au n° 12, rue de Nonvilliers. Son père Eugène, natif de Chêne-Chenu, épouse en 1897 Victoria MAILLARD de Bailleau l'Evêque. Eugène est charretier. Le patronyme MAUFRAIS est alors répandu dans notre région : à Saint-Aubin-Des-Bois, Dangers, Briconville... On trouve même un Louis MAUFRAIS à Bailleau l'Evêque en 1699, laboureur à Sénar-

mont. Baptisé à Bailleau, le bébé Edgar quitte son pays natal avec ses parents pour aller habiter à Luisant près de Chartres où il y a toujours des petits cousins MAUFRAIS. Edgar grandi et va à l'école à Luisant mais il vient souvent à Dallonville chez sa grand-mère maternelle, Victoria MAILLARD. Edgar fait son service militaire dans la Marine à Toulon où il épouse Rose FACENDA (1900-1984). Leur

fils unique, Raymond y naît en 1926. Edgar revenait périodiquement entre ses expéditions pour voir sa mère à Luisant. On le vit pour la dernière fois lors du décès de sa maman en 1961. Raymond fait ses premiers pas à Luisant.

Jean-Claude DURAND

- Le film "la vie pure" qui retrace la fin tragique de Raymond MAUFRAIS, a été diffusé dernièrement sur la chaîne de télévision France Ô.
- Vous trouverez des ouvrages sur la famille MAUFRAIS à la Bibliothèque Municipale à Bailleau l'Evêque.

GARDEN EQUIPEMENT

Matériel d'Espaces Verts









1, rue Paul Langevin - Z.A. Le Vallier
28300 MAINVILLIERS - CHARTRES
Tél. : 02.37.36.68.88
Fax : 02.37.21.63.56

TRANSPORT TERRASSEMENT



ALAIN JAVAUT

Location matériel TP
3/5 rue des Tourneballes - 28110 LUCE
Tél : 02 37 34 06 06
Mail : alain.javault@wanadoo.fr

Intermarché

SUPER



les Mousquetaires

TOUS, UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

INTERMARCHÉ MAINVILLIERS

**20 RUE GAMBETTA - BP 1005
28300 MAINVILLIERS**

02 37 21 56 67

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h00 - 20h00
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi : 8h30 - 20h00
Dimanche : 8h45 - 12h30





BPC

BIARTA PLOMBERIE CHAUFFAGE

- ▶ PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRES
- ▶ PARTICULIERS - INDUSTRIES
- ▶ NEUF - RÉNOVATION - ENTRETIEN - DÉPANNAGE
- ▶ REMPLACEMENT CHAUDIÈRES TOUTES MARQUES
- ▶ SALLE DE BAIN CLÉS EN MAIN

28190 PONTGOUIN
Port : 06-22-61-23-13
Tél. : 02-37-37-49-71
bpc.sarl@gmail.com








"Artiste, c'est un métier de crève la faim mon fils; peut être, mais c'est celui que je veux faire".



Il y a 59 ans, Jean-Noël MARAIS venait au monde.

C'est un professeur qui l'aide à devenir un artiste peintre en lui indiquant une école spécifique à ROUEN ainsi, il connaîtra tous les domaines qu'un artiste peut aborder. En 1970, il obtient son CAP de peintre décorateur à Lucé.

Après avoir passé 3 ans à Luisant, c'est en 1982 qu'il arrive à Bailleau l'Évêque.

Jean-Noël est un Touche à tout. Il va faire un tableau, mais aussi le cadre. Il sait faire une affiche et connaît également la sculpture. C'est ainsi qu'il a créé une stèle à la mémoire

des victimes de Champhol. Jean-Noël est attaché à l'histoire et à la mémoire de sa région et de ceux qui l'habitent.

Ses réalisations sont aussi diverses que variées, par exemple :

✓ Il modèle une voiture en polystyrène sur la pelouse du CM 101 pour l'animation des véhicules roulant "propre" SOLAR,

✓ Sur une maison du quartier Saint Brice à Chartres : il peint une fresque sur un mur, (70 personnages y figurent).





L'après-midi, il est artiste peintre. Sa nouvelle passion, l'aquarelle.

Il travaille également la peinture à l'huile, le fusain, la peinture acrylique, le pastel, la sanguine, et la plume.

Artiste commercial il sait travailler la peinture au pinceau sur véhicule, la restauration meubles de style, ainsi que celle de tableaux).

Pour Jean-Noël MARAIS, être artiste c'est donner des valeurs concrètes à l'art. Il faut que l'art puisse être compris par tout à chacun. L'ART DOIT ETRE NOBLE.

Il réalise quelques expositions :

Forum de la Madeleine en Avril 2019 où d'autres artistes ont pu venir exposer leur art.

Il a également un projet concernant la rédaction et l'édition de 2 livres sur :

Un livre dont le thème sera la libération de Chartres pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

Un autre ouvrage qui traitera de l'occupation à Chartres au cours



de la 2^{ème} guerre mondiale.

On peut dire que Jean-Noël est un artiste atypique : artiste graphique et artiste plasticien.

Jean-Noël MARAIS est marié, il a trois enfants et une petite fille.

Une partie non négligeable de la famille est également dans le milieu artistique :

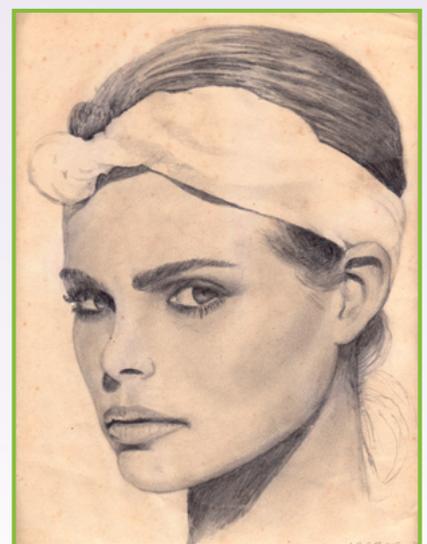
✓ Leur fils Jimmy est comédien.

✓ Leur fille Anaïs chante dans les comédies musicales.

Les autres membres de la famille sont, quant à eux, dans des activités plus matérialistes :

✓ Leur fille Cindy quant à elle, est commerciale à l'internationale. Son épouse Alda est vendeuse.

Nous remercions Jean-Noël et Alda pour leur accueil à leur domicile.



Bien qu'intéressé par l'histoire locale, il est également un témoin de son époque, témoin qui s'implique dans la vie locale.

Ainsi, il donne des cours dans différentes associations :

✓ Jardin d'Horticulture de Chartres.

✓ Forum de la Madeleine.

✓ L'atelier des arts de Champhol.

✓ Bailleau l'Evêque, à son domicile.

En 2005, Jean-Noël MARAIS se met à son compte. Auparavant, il a travaillé à Rambouillet, Chartres et Lucé.

Le matin, il est décorateur commercial, c'est ainsi que régulièrement, il décore la vitrine de la boulangerie de Bailleau l'Evêque, ainsi que le salon de coiffure.

Pour cela, il élabore une maquette (environ 1heure en fonction du thème), puis, il transpose le thème sur la vitrine. Il travaille à la prima (c'est-à-dire qu'il ne fait pas de tracé au crayon, il travaille directement sur la vitrine avec ses couleurs et ses outils). Cette phase lui prend environ 6 heures.



1 rue de la Libération - Bailleau L'Évêque

Maison médicale

Médecine générale
02.37.32.70.33 (sur RDV)

Dr Sandra HERNANDEZ
consultations les : Mardi, mercredi (1 sur 2) jeudi et vendredi.



Dr Lydie MORONVALLE
consultations les : Lundi, mardi et jeudi toute la journée

Vendredi : Visites à domicile justifiées
Madame GILMARDAIS
Fait des remplacements à partir de septembre 2019 et à compter du 1^{er} janvier 2020, elle intégrera le pôle Médecins.

Medecins-Remplacants;
Dr Claire MARTIN remplaçant les lundi et mercredi

(1 sur 2) et vacances scolaires.
Dr Anne-Charlotte FOUSSARD remplaçant les mercredi et vendredi selon ses disponibilités.

Sophrologue (à compter de septembre 2019)
Muriel LE GRAND

Diplômée du cycle supérieur de sophrologie et spécialisée acouphènes, sommeil, stress et sophrologie ludique. Séances individuelles à son cabinet : 2, rue des Tourelles
Tél. 07.69.72.28.51. ou
murielle.legrand.sophro@gmail.com
Séances pour tous, adultes, adolescents et enfants.

Kinésithérapie – Ostéopathie
Posturologie : 02 37 22 29 51

Consultations sur RDV
Agathe PIEDAGNIEL
Ostéopathe DO-MKDE
Consultant en Ergonomie
Laure MARCHAND
Pierre VAN HOLLEMEERSCH



Infirmière libérale D.E. 02.37.22.97.72

Nathalie MARTIN
Emmanuelle ALTARE
Emmanuelle PIGEON
NOUVEAU : Permanence sans rendez-vous tous les mardi et jeudi de 7 h à 10 h (hors vacances scolaires) pour les prises de sang, injections et pansements.



Numéros d'urgence

Samu 15 + Médecine de garde au Centre hospitalier Louis Pasteur au Coudray : au rez-de-Chaussée de l'entrée principale de l'Hôpital, la Maison Médicale de Garde assure une permanence chaque soir de la semaine du lundi au vendredi de 20h00 à minuit, le samedi de 14h00 à minuit, le dimanche et les jours fériés de 8h00 du matin à minuit. Il n'est pas nécessaire de passer par le SAMU ou le commissariat,

chacun pouvant s'y rendre spontanément.

Police Secours 17 (en cas de violence, de cambriolage en cours ou encore d'accident sur la voie publique...)

Pompiers 18 (en cas d'incendie, de fuite de gaz, de risque d'effondrement, d'électrocution)

Appel d'Urgence pour les

personnes sourdes ou malentendantes, accessible par fax ou SMS 114

Numéro d'Urgence dans toute l'Union Européenne, depuis un poste fixe, un mobile 112

SOS Médecins 3624

Pharmacie de garde 3237

Allo Enfance Maltraitée 119

Centre Anti Poison

02.41.48.21.21

Numéros utiles

Allo service public (Administration Publique Générale) tél. 3939

Électricité : SYNELVA (anciennement RSEIPC)

12, rue du Pdt Kennedy - 28110 Lucé

Accueil physique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, tél. 02.37.91.80.00

Dépannage électricité : 02.37.91.80.20

Dépannage gaz : 02.37.91.80.23

Gaz : GDF Urgence Sécurité Dépan-

nage Gaz : 0.800.47.33.33 (appel gratuit depuis un poste fixe) 24/24h et 7/7 jours

Eau : CmEau

Adresse postale : TSA 11465 28029 Chartres Cedex
Accueil physique : Zone les Jardins d'Entreprises - Technopolis Bât. A - 4, rue Blaise Pascal 28000 Chartres, tél. 02.34.43.90.22 (24/24h et 7/7 jours)

SPA Amilly Mondonville 02.37.34.05.73

Hopitaux de Chartres et Maternité Le Coudray : 02.37.30.30.30

Lutte anti-nuisibles

Rats, souris, guêpes, frelons... :

Bugs Busters 28 06.12.35.52.05

Essaims d'abeilles

T. Aveline : 06.81.32.04.88 ou 02.37.22.98.30

Mairie : 02.37.22.97.07

Philippe BARAZZUTTI : 06.07.52.37.31

Josette FAVEROT : 06.07.11.84.50

Emmanuelle FILLEY : 06.83.22.28.51

Stéphane CLEMENT : 06.03.26.44.04

Salle des fêtes, tarifs 2019

Réservation	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
La salle	170,00 €	110,00 €	250,00 €	200,00 €
De la cuisine	80,00 €	80,00 €	150,00 €	150,00 €
Pour un vin d'honneur	80,00 €	80,00 €	100,00 €	100,00 €
Couverts	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Associations n + 1 (1)	25,00 €	25,00 €		

Caution de réservation 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € (obligatoire)

Règlement de la salle exclusivement.

L'état des lieux sera effectué le lundi par l'employé communal.

Facturation par la Mairie établie selon la réservation, ce tarif sera majoré en fonction des critères suivants : salle non nettoyée 100,00 €, matériel non rangé 100,00 €, clés non restituées 100,00 €.

Tarif établi par le Conseil Municipal. Ces recettes seront inscrites au budget de fonctionnement - article 752. Pour extrait certifié conforme.

La réservation de la salle s'effectue en fonction de la disponibilité auprès de la Secrétaire de Mairie, tél. : 02.37.22.97.07.

Club des Deudeuches

Chers (es) Deuchistes,

Lors de l'Assemblée Générale du 20 Janvier 2019, les personnes présentes et deux procurations ont renouvelé le bureau pour l'année 2019. (Pas de changement).

Adhésion : 20 euros

Il a été convenu les manifestations suivantes :

- Bric à brac :
19 mai 2019 dont vous trouverez ci-après l'animation.
- 30 mai au 02 juin 2019 :
Rencontre Nationale à Saint Amand Montrond (déjà fait).



(Participation du Club par carte d'adhérents de 10 euros).

- 24 / 25 Août :
Sortie prévue
(destination pas encore validée).
- 30 novembre : Repas ou cabaret

avec participation du club.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées de sorties.

Jean Jacques MAIGNAN
Le Président

1^{er} Vide-grenier organisé par Deudeuches 28

40 exposants ont répondu "présents" à notre appel, malgré le temps maussade.

Merci aux courageux. Nous affichions "complet" le jeudi soir mais la météo nous a fait des misères bien que nous n'ayons pas eu de pluie au rendez-vous.

Tous les adhérents du club **Deudeuche 28** remercient la municipalité, la boulangerie et le café pour nous avoir aidés pour la publicité et la viennoiserie.





Association dentelle Baillolaise

COURS DE DENTELLE 2019-2020

Horaires des cours
14h à 16h15 ou 16h30 à 19h

OCTOBRE 2019	Vendredi 11 octobre	Vendredi 18 octobre
NOVEMBRE 2019	Vendredi 15 novembre	Vendredi 29 novembre

Stage de dentelle qui aura lieu dans la salle de la mairie
Les samedi 16 novembre et dimanche 17 novembre 2019

DÉCEMBRE 2019	Vendredi 13 décembre	Vendredi 20 décembre
JANVIER 2020	Vendredi 10 janvier	Vendredi 24 janvier
FÉVRIER 2020	Vendredi 07 février	Vendredi 14 février
MARS 2020	Vendredi 06 mars	Vendredi 20 mars
AVRIL 2020	Vendredi 03 avril	Vendredi 10 avril
MAI 2020	Vendredi 15 mai	Vendredi 29 mai
JUIN 2020	Vendredi 12 juin	Vendredi 26 juin

Cercle des anciens de Bailleau l'Evêque

CALENDRIER DES RÉUNIONS ET FESTIVITÉS 2020

Jeudi 16 janvier 2020 : Assemblée générale avec vote, repas et musique
Dimanche 08 mars 2020 : Banquet de printemps avec musique
Jeudi 25 juin 2020 : Repas avec musique
Jeudi 17 septembre 2020 : Repas avec musique
Dimanche 08 novembre 2020 : Repas choucroute et musique
Samedi 05 Décembre 2020 : Repas de fin d'année avec musique

Deux nouvelles associations dans notre commune

L'ASSOCIATION L'INSTANT SOPHRO

Elle est animée par Madame LE GRAND qui habite au 2, rue des Tourelles à Bailleau l'Evêque et nous propose des séances collectives de sophrologie à Bailleau l'Evêque.

- Mercredi 18 septembre de 18 h à 19 h pour les enfants de 6 à 10 ans (sophrologie ludique) dans la salle de musique de la mairie de Bailleau.
- Vendredi 20 septembre de 19 h 15 à 20 h 15 pour les Adultes.

Inscription et renseignements complémentaires auprès de Mme LE GRAND :

instantsophro28@gmail.com ou 07.69.72.28.51

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS !

Je suis Agathe, jeune kinésithérapeute et éducatrice sportive. Je vous propose des séances de sport d'une heure par semaine.

Au programme :

Du sport dans la bonne humeur, orienté vers l'entretien et l'amélioration de la condition physique. Les séances sont composées de travail cardio et du renforcement musculaire.

Conditions : ouvert à toute personne de plus de 16 ans, certificat médical obligatoire.

Horaires : soir à 19h ou 19h30, jour à redéfinir, 1x/semaine

Où : salle des fêtes de Bailleau-l'Evêque



Info Cambriolages

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œil-leton, d'un entrebâilleur).

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme).



Demandez conseil à un professionnel

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez les factures.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

SOYEZ VIGILANT



Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure de la porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clé de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

✓ N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes "veuf", "veuve", "madame" ou "mademoiselle".

✓ En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous le pot de fleurs. Confiez-les à une personne de confiance.



✓ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique.

✓ Ne laissez pas dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage, ils offrent des moyens de rentrer chez vous.

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages vous pouvez demander la mise en œuvre d'un dispositif de participation citoyenne. Il met en relation élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.

Contactez votre maire, pivot du dispositif.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? RDV à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

✓ Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

✓ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

✓ Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

✓ Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que les enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier des photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la gendarmerie. Dans le



cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponible sur place et sur internet.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

✓ Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

✓ Si les cambrioleurs sont toujours sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

✓ Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur,

✓ Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,

✓ Interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATIONS FAITES

✓ Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit volés,

✓ Prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement de serrure, réparation...)

✓ Déposez plainte auprès de votre commissariat ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet :

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

✓ Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

POURQUOI DÉPOSER PLAINE ?

Il existe des spécialistes de la police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE :



OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE
2, rue Jean Monnet (près de l'Odyssee)
28000 – CHARTRES
Tél. 02.37.91.27.10
Document provenant de www.intérieur.gouv.fr

Le vivre ensemble :

RAPPEL DES GESTES CIVIQUES :

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL relatif au bruit du 3 septembre 2012 pour l'EURE-ET-LOIR

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables de :

- 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- Les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

Feu et déchets verts : Les interdictions

Un particulier qui fait un feu dans son jardin pour faire brûler ses déchets végétaux peut provoquer des nuisances pour le voisinage sans compter les éventuels risques d'incendie. De plus, la combustion de végétaux à l'air libre émet des polluants comme les particules fines et des produits toxiques, cancérigènes.

A titre d'exemple : 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9.600 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine ou 37.900 km pour une voiture essence, selon l'ADEME. Ainsi, depuis le 1er janvier 2014, les particuliers n'ont plus le droit de faire brûler leurs déchets verts à l'air libre.

Concrètement, il n'est plus possible de brûler les déchets suivants dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haie et arbustes, les résidus de désherbage, les épluchures. En cas de non-respect de cette obligation vous encourez une amende maximale de 450 euros. Vos voisins peuvent aussi porter

L'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux :

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir notre commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Cet entretien incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et caniveaux, sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison.

Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.



Voici un exemplaire parmi tant d'autres à LEVESVILLE



Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques.

Le trottoir étant un espace public réservé aux piétons, le stationnement des véhicules y est interdit. Rien ne doit y être déposé et les poubelles doivent être sorties et rentrées seulement le jour du ramassage.

Nous rappelons que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Merci de respecter les distances minimums de plantation selon le code civil : au minimum à 2 m de la limite de la propriété si l'arbre ou l'arbuste mesure plus de 2 m et à 0,50 m si la hauteur est inférieure à 2 mètres.

.../...

plainte pour nuisances olfactives. D'autres solutions existent pour se débarrasser des déchets verts. Vous pouvez par exemple les broyer sur place ou les déposer sur un site dédié, en déchetterie ou dans le cadre d'une collecte sélective organisée par la commune.

Quelles sont les dérogations ?



La loi française prévoit plusieurs exceptions, notamment pour les habitants situés en zone péri-urbaine ou rurale dépourvue de déchetterie et dans lesquelles aucun système de collecte n'est prévu. Le brûlage des déchets doit

cependant être effectué entre 11H et 15H30 de décembre à février, entre 10H et 16H30 le reste de l'année. Il est indispensable de se renseigner auprès de la mairie. En effet, un arrêté préfectoral détaille les conditions de ce brûlage. Il faut également savoir que des dérogations à l'interdiction de brûler ses déchets végétaux peuvent être prévues par les règlements sanitaires départementaux afin d'éviter la propagation de certaines maladies. Chaque département dispose de son propre règlement qu'il applique de plein droit.

Dans tous les cas, il incombe au maire de faire respecter cette interdiction. Ce devoir entre dans le cadre de ses pouvoirs de police, conformément à l'article

départemental. Les collectivités ont un rôle important à jouer en s'assurant de la bonne élimination des déchets verts de leurs concitoyens. Les riverains disposent quant à eux des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs de ces nuisances. Lorsqu'un voisin ne respecte pas cette obligation, un habitant peut ainsi demander aux services d'hygiène et de sécurité d'intervention.



Fourrière départementale Eurélienne



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h / 12h - 13h / 17h

Mardi : 9h / 12h - 13h / 17h

Mercredi : 9h / 12h - 13h / 17h

Judi : 9h / 12h - 13h / 17h

Vendredi : 9h / 12h - 13h / 17h

Tél.: 02 37 36 02 04

Vendredi : Sur RDV

Tél.: 06 48 85 68 88

Dimanche : Fermé

VOS INTERLOCUTEURS : Chrystèle, Carine, Cedrick, Erwan.

INFORMATION IDENTIFICATION ANIMAL

Comme le précise l'article L 212-10 du code rural et de la pêche maritime, l'identification des animaux domestiques est obligatoire. En effet les indications portées sur la puce ou le tatouage permettent d'identifier les animaux et de connaître le nom, l'adresse et le téléphone de leur propriétaire.

Ces informations sont portées sur le fichier national d'identification des animaux (ICAD), indispensable en cas de perte ou de vol de votre animal.

C'est pourquoi, en cas déménagement ou de cession d'un animal, il est indispensable de changer les coordonnées de la puce électronique ou du tatouage sur le fichier ICAD, c'est gratuit. Ce fichier est, pour les animaux domestiques, ce que la carte d'identité est pour l'humain.



État civil



NAISSANCES

01/01/2019	Raphaël ROUZET
04/01/2019	Anaïs CHARDON
14/01/2019	Ambre MORIZE
09/02/2019	Lucas RIGAL
24/02/2019	Lily MAREZAK
17/04/2019	Elliott VIGER
03/06/2019	Nina CLAVERE
09/06/2019	Séraphine LAVOISIER



MARIAGES

26/01/2019	Benoît LETT-FOUET et Manon LIMOUSIN
11/06/2019	Julien MASSANO de BRITO et Alizée NOURY
11/06/2019	Yann HENLIN et Caroline VILLETTE
22/06/2019	Kevin PASTOU et Elise MIRALLES



Monsieur et Madame MASSANO de BRITO



Monsieur et Madame HENLIN



Monsieur et Madame PASTOU



État civil (suite)

PACS

28/01/2019	Guillaume VARIS et Nelly MARCHAND
------------	-----------------------------------

DÉCÈS

18/01/2019	Colette, Jeanine VANNIER
11/03/2019	Simone, Marguerite, Jeanne ROUSSEL
09/04/2019	Adrien, René, Silvestre LEMAITRE
01/04/2019	Mauricette, Alice, Marcelle ANCEAUME
27/04/2019	Julien, Michel, Willy VIGER
30/04/2019	Jacqueline, Désirée FRANCOIS

Prest.
*La propreté
 de vos locaux*

DREUX : 02 37 46 07 33
 CHARTRES : 02 37 91 12 25
 ST QUENTIN EN YVELINES : 01 30 98 01 16
 NONANCOURT : 02 32 32 40 04

Site Internet : www.prest-proprete.fr
 E-mail : prest2@wanadoo.fr

Entreprise **VILLEDIEU Frères**

 **Travaux Publics
&
Particuliers**

Voirie - Assainissement

1 bis, rue des Champarts
 28160 DANGEAU
 Tél. 02 37 96 77 11



Imprimerie Delorme
 Création et impression de tous vos projets

Studio de création

- Logotype - Charte graphique
- Identité visuelle
- Mise en page
- Flashage CTP sans chimie

Impression numérique

- Copies
- Sorties connectées
- Impression et reliure de dossier

Impression offset

- Cartes de visite
- Papiers en-têtes, enveloppes
- Affiches
- Plaquettes, catalogues
- Dépliants, flyers
- Liasses
- Billeteries
- Carnets autocopiants

Signalétique

- Panneaux de chantier
- Bâches, magnétiques, roll'up

Façonnage

- Pliage, rainage
- Agrafage, reliure
- Perforation, numérotation

02.37.21.77.99

Au service des collectivités, des entreprises, des associations et des particuliers

11, rue Jean-Perrin - Z.A. Le Vallier - 28300 Mainvilliers
www.imprimerie-delorme.fr



Permis de construire et déclarations de travaux déposés en 2019



Pétitionnaire	Adresse des travaux	Nature des travaux
M. HOUEL Sébastien	34, rue du Soleil Couchant - BAILLEAU	Pose d'une clôture
M. GUILLEMENT Grégoire	24, rue des Blés d'Or - BAILLEAU	Création d'un Vélux
M. VASSEUR Bruno	Avenue du Château - LEVESVILLE	Création d'un abri de jardin
M. MASSON Jean-Pierre	Allée Jehan de Beauce - LEVESVILLE	Ravalement de façade
ORANGE UPR OUEST	Les Grandes Noues - lieu dit la Grande Ruelle - BAILLEAU	Création d'une relais téléphonie mobile
M. PAPILLON Mickaël	36, rue du Soleil Couchant - BAILLEAU	Pose d'une clôture sur rue en partie arrière et pose d'un portail
M. PAIN Olivier	20, rue du Soleil Couchant - BAILLEAU	Pose d'une clôture
M. MOTTE Alexandre	3, rue de Nonvilliers - DALLONVILLE	Rénovation de toiture

Réduction des déchets : des composteurs bientôt en vente !

À partir du mois de septembre prochain, Chartres métropole proposera à ses habitants de s'équiper d'un composteur individuel à tarif préférentiel

Qu'est-ce que le compostage :

Dans la nature, quand une matière organique tombe au sol, elle est revalorisée en quelques mois par les organismes vivants. Le compostage, appliqué aux déchets organiques, s'inspire de ce cycle naturel. En quelques mois, les déchets sont ainsi transformés en un amendement utilisable au jardin.

Le compostage peut se pratiquer directement en tas dans votre jardin. Cependant, le processus de dégradation des matières organiques est plus efficace dans un composteur, espace clos, qui permet la montée en température. En outre, d'un point de vue esthétique, il s'intègre plus facilement dans nos jardins.

Quels déchets peut-on composter ?

En théorie, tous les déchets organiques peuvent être compostés. Mais mieux vaut privilégier les déchets de petite taille et respecter l'équilibre entre les déchets du jardin (fleurs fanées, tonte de gazon et tailles de haies) et les déchets de la cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé). On peut également mettre dans son composteur toutes les sciures, cendre de bois, serviettes et mouchoirs en papier et quelques morceaux de cartons ou papier.



Comment se procurer un composteur ?

Deux moyens de vous procurer un composteur :

- Via un bon de commande pour être livré chez vous (voir modalités sur le bon de commande)
- Via les ventes en communes proposées par Chartres Métropole.

Les modèles et les tarifs

- ✓ Composteur bois 400 l (84 x 84cm ; h75 cm) **23 €**
- ✓ Composteur bois 600 l (96 x 96cm ; h75 cm) **26 €**
- ✓ Composteur plastique 400 l (82 x 82cm ; h 102,5 cm) **19 €**
- ✓ Composteur plastique 600 l (diam. 126cm ; h79 cm) **26 €**





Commandez votre composteur et recevez-le à domicile



Merci de nous retourner ce coupon complété et **accompagné d'un chèque** à l'ordre du Trésor Public :

- **Par courrier postal** : Chartes métropole, « Bon de commande composteur », Hôtel de Ville, place des Halles, 28000 CHARTRES
- **En main propre** : en le déposant au Guichet Unique 32-34 boulevard Chasles à CHARTRES (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et le samedi de 9h à 12h30)

La livraison sera effectuée sur rendez-vous sous un délai d'**un mois** à compter de la réception du coupon et du chèque par nos services.

Attention : vous devez impérativement être présent le jour de la livraison. Celle-ci aura lieu du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

Si vous n'êtes pas disponible en journée, des réunions publiques (en soirée) et des stands (en journée) d'information et de vente de composteurs (**sans réservation**) sont organisées régulièrement sur le territoire de Chartres métropole (planning disponible sur le site internet www.chartres-metropole.fr)

Informations & renseignements au

N° Vert 0 800 22 20 36

Appel gratuit d'un poste fixe

BON DE COMMANDE COMPOSTEUR

Madame, Monsieur (nom **et** prénom)* :

Adresse complète* :

Téléphone* :

Mail :

* Champs obligatoires

SOUHAITE

..... x composteur plastique **400L** (tarif unitaire : 19€)

..... x composteur bois **400L** (tarif unitaire : 23€)

..... x composteur plastique **600L** (tarif unitaire : 26€)

..... x composteur bois **600L** (tarif unitaire : 26€)

Total de votre commande :..... €



Le frelon Asiatique



Onze choses à savoir sur cet insecte envahissant :

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons).

Les biologistes l'appellent «*Vespa velutina nigrithorax*». Plus connu sous le nom de "frelon asiatique", cet insecte est apparu en France il y a une quinzaine d'années. Présent désormais dans la quasi-totalité des départements, il s'attaque avant tout aux vergers et aux abeilles qui constituent sa nourriture préférée. Mais il arrive qu'il s'en prenne aux êtres humains.

1/ Comment reconnaître un frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. *Vespa velutina* est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.

2/ D'où vient-il ?

Comme son nom l'indique, il est originaire d'Asie. On retrouve cette espèce dans le Nord de l'Inde, en Chine ou dans les montagnes d'Indonésie. Il semble qu'il soit arrivé en France caché dans un

chargement de poteries chinoises livrées en 2004 à Tonneins (Lot-et-Garonne). En quelques années, il a proliféré partout en France et s'est aussi répandu en Espagne et au Portugal.

3/ Pourquoi sont-ils si nombreux ?

L'espèce a une capacité de reproduction très rapide. "Un nid qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante. Dans la Manche, on était à un taux de multiplication de 1,67 l'an dernier, témoigne Antoine Métayer, président de la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche. De plus, le frelon asiatique compte peu de prédateurs en Europe. Quelques oiseaux, comme la Pie-grièche écorcheur, le Guêpier d'Europe ou les mésanges sont d'actifs chasseurs de larves et d'insectes. Mais seule la Bondrée apivore est capable d'attaquer des nids entiers de frelons. Problème : ce rapace migrateur est trop rare pour avoir un effet notable sur le développement du frelon asiatique.

4/ Est-il dangereux pour l'Homme ?

Le frelon asiatique n'est pas plus dangereux que les autres hyménoptères (guêpes, frelons communs, bourdons). Son agressivité est très faible, excepté s'il se sent menacé. Le venin du frelon asiatique n'a rien de particulièrement toxique et seuls des cas très rares nécessitent de consulter un médecin. "En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que *Vespa velutina* n'est pas

agressif et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 mètres de distance sans risque, note l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance".

Mais au-delà de deux piqûres, le venin peut avoir des conséquences. Les personnes immunodéficientes, allergiques, les personnes âgées et les jeunes enfants sont toutefois les plus vulnérables. Des piqûres multiples peuvent entraîner l'obstruction des voies aériennes supérieures et de fortes réactions allergiques.

5/ Le frelon asiatique est-il néfaste pour l'écosystème ?

Le frelon asiatique cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits et il a la particularité de s'attaquer aux abeilles. Les abeilles butineuses constituent 80 % du régime alimentaire d'un frelon asiatique en ville et 45 % dans les campagnes. Même si toutes les abeilles ne meurent pas, la prédation des frelons asiatiques les stresse énormément, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver.

Le frelon asiatique présente donc une menace grave pour la filière apicole et nuit à la biodiversité, car l'abeille contribue à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs. Outre les abeilles, il s'attaque aux insectes de très nombreux ordres et notamment aux guêpes, mouches, papillons ainsi qu'aux araignées.

7/ Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).

6/ Est-il possible de l'éradiquer ?

Non. Il n'y a "actuellement aucune stratégie collective contre ce frelon qui soit reconnue efficace",

.../...

juge le comité d'experts apicole du conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale. Seules des actions ponctuelles pour limiter sa prolifération sont possibles, comme la destruction des nids qui menacent directement les ruches ou les populations.

7/ Comment repérer un nid ?

Le nid du frelon asiatique a une forme de boule, contrairement à celui de son homologue européen, davantage en forme de



poire. Le nid de *Vespa velutina* mesure jusqu'à 1,20 m de haut. Il est construit la plupart du temps en hauteur, à plus de 10 mètres d'altitude. Il se situe souvent en pleine lumière.

Sa zone de prédilection : la cime des arbres, cabanes de jardins ou à proximité d'un point d'eau. L'entrée du nid est latérale et il est constitué majoritairement d'écorces et de bois tendre.

Une intervention pour détruire un nid secondaire de frelons asiatiques peut s'avérer périlleuse et coûteuse. Implanté souvent en hauteur, il abrite jusqu'à 13 000 individus.

8/ Qui peut intervenir pour détruire un nid ?

Ne vous attaquez pas à un nid seul ! La destruction de jour, le tir au fusil, l'utilisation d'une lance à eau ou l'utilisation du soufre sont à proscrire. Il est fortement conseillé de faire appel à des professionnels certifiés de la désinsectisation, équipés de protections et de matériel adapté pour travailler en hauteur.

Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie ou de loisirs (à moins de 10 mètres) nécessitent d'être détruits. A sa-



voir donc : sauf menace sur un bâtiment public (une école par exemple), les sapeurs-pompiers ne se déplacent pas pour les nids de frelons asiatiques. Certaines communes prennent en charge tout ou partie des frais de destruction. Le prix ? De 70 à 150 euros pour une intervention classique. L'article 18 de la loi du 23 décembre 1986 stipule que le coût des produits incombe au locataire, tandis que celui de la main-d'œuvre revient au propriétaire.

9/ Quand détruire un nid ?

La destruction des colonies doit se faire le plus tôt possible au printemps et jusque mi-novembre. Le frelon asiatique étant diurne, les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. A cette saison, ils sont vides et ne présentent aucun danger pour l'homme.

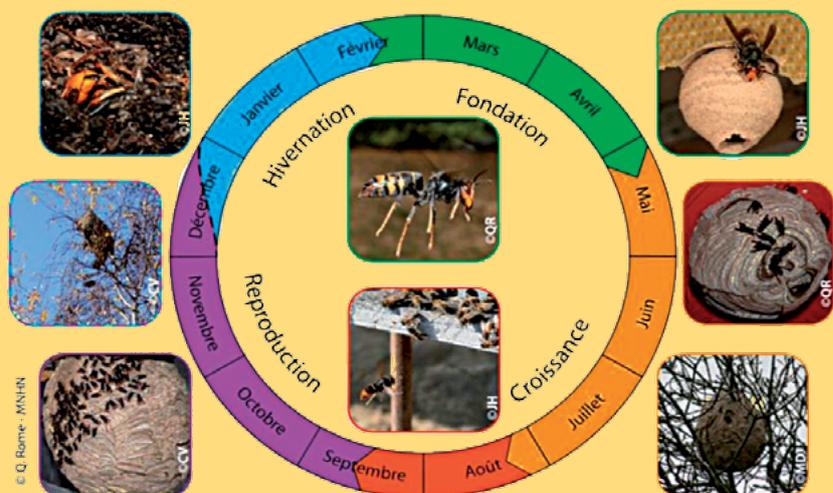
10/ Comment détruire un nid ?

À ce jour, les meilleures techniques de destruction utilisent une perche télescopique afin d'injecter de l'insecticide. Le nid est ensuite prélevé et détruit pour éviter que l'insecticide ne soit pas consommé par les oiseaux ou diffusé dans l'environnement. Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide à la tombée de la nuit, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en enfermant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation.

11/ Et les pièges ?

Selon les experts de l'INRA et du Muséum d'histoire naturelle le piégeage préventif du frelon asiatique conduit « au massacre d'un grand nombre d'insectes non ciblés sans affecter les populations de frelon asiatique ». Ils conseillent donc de limiter l'emploi de « pièges sélectifs » (avec des trous laissant échapper les autres insectes) à proximité des ruchers attaqués et mis en péril par le frelon. Ce piégeage doit être mené de fin juin à mi-novembre, en utilisant comme appât le jus de cirier fermenté (plus « sélectif » que la bière).

Cycle de vie d'un frelon asiatique (Muséum d'histoire naturelle).



Cycle biologique de *Vespa velutina* en France. Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome *et al.*, 2013 ; photos : JH = J. Haxaire, HJD = H. Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villemant).

***Fondation** : création d'une nouvelle colonie de frelons.



Photo de Monsieur Olivier VASSEUR – Champ de lin en fleurs.